



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 120121

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les conditions d'utilisation de la carte bleue pour les paiements. C'est sans doute un moyen très pratique et très utilisé comme moyen de sécurité à la place de l'argent liquide. Mais l'utilisation en est malheureusement limitée pour les achats quotidiens par le fait de l'imposition d'un montant minimum qui prive les petits acheteurs des avantages du système et les contraint à posséder de l'argent liquide en permanence sur eux. Il lui demande si des modalités peuvent être envisagées pour améliorer les conditions de cette utilisation de la carte bleue.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120121

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10966

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)